

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES
GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 4 décembre 2017

Openbare vergadering van maandag 4 december 2017

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 16 heures 25 sous la présidence de M. Jacques Oberwoits, Président.

De openbare vergadering wordt geopend om 16 uur 25 onder voorzitterschap van de heer Jacques Oberwoits, Voorzitter.

Excusés - Verontschuldigen : Mmes Lemaitre, Temmerman et Persoons, MM. François et Fassi-Fihri.

Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017

Notulen van de zitting van 20 november 2017

M. le Président.- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 20 november 2017 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Communications – Mededelingen

M. le Président.- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la Nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 83 et 85 à

111 repris au supplément à cet ordre du jour daté du 30 novembre 2017.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 83 en 85 tot 111 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 30 november 2017.

M. le Président.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 77 à 82, 84 et 119 à 125 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 30 novembre 2017, et le point 27 repris à l'addendum à ce supplément.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 77 tot 82 en 119 tot 125 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 30 november 2017, en met het punt vermeld in het addendum aan het bijvoegsel.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, bij mijn weten wordt het agendapunt 127 pas nu medegedeeld. Krijgen wij ook de bijlagen waarvan sprake is in die overeenkomst?

M. Ceux.- Je me joins à la demande de notre collègue. Nous ne disposons même pas du texte de la convention sur laquelle nous allons devoir voter.

M. le Président.- Elle va vous être communiquée.

De heer Van den Driessche.- Ik ga akkoord, tenzij uit de lezing zou blijken dat een en ander veel ingewikkelder is.

- **L'urgence est admise à l'unanimité.**

- **De dringendheid wordt eenparig aangenomen.**

Communications relatives aux associations subventionnées - Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

M. le Président.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au Secrétariat des assemblées des comptes, bilan, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

- 1001 valises asbl, au 31/12/16 ;

- Maison de jeunes Chicago 1000 en abrégé M.J. Chicago 1000 asbl, au 31/12/16 ;
- Mémorial Van Damme asbl, au 31/12/16.

Pris pour information.

Kennis genomen.

Questions d'actualité - Actualiteitsvragen

- van de heer Van den Driessche betreffende het bezwaar ingediend door NEO tegen de plannen ingediend voor het Eurostadion, wat betreft de toegankelijkheid van NEO tijdens evenementen op Parking C ;
- de Mme Nagy et M. Ceux concernant l'effondrement du Pavillon Meudon à Nederover-Heembeek.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- Accord de la section.

Mme Nagy.- Je souhaiterais intervenir sur le point 3 relatif aux demandes introduites dans le cadre du plan triennal d'investissement et à la demande de subsides à la Région bruxelloise. Une part importante de ces 2,4 millions d'euros vise des investissements dans l'isolation, les modifications de châssis et l'utilisation rationnelle de l'énergie. L'enjeu de la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz est primordial. Je note que la Ville a décidé d'intervenir dans les bâtiments énergivores comme les écoles. Je félicite le Collège pour ce choix d'investissement.

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, ik ben het met mevrouw Nagy eens dat het belangrijk is dat de stad investeringen doet om de energiefactuur naar omlaag te brengen.

Ik heb enkele vragen, meer bepaald bij de projecten 19, 20 en 21 met betrekking tot de aankoop van een aantal terreinen. Voor project 19 gaat het om de Kerkveldstraat, voor project 20 om een terrein gelegen tussen de Bockstaelstraat, de Charles Demeerstraat en de Tielemansstraat en tot slot is er de aankoop van een terrein in

de Tielemansstraat. Gaat dit over de pocketparks die daar worden gecreëerd of zijn dat andere projecten?

Ik lees wel dat er terreinen worden aangekocht, maar niet waar die terreinen voor moeten dienen?

Ten tweede, wordt hier een dossier ingediend en worden er subsidies aangevraagd. Ik ga ervan uit dat al die projecten ingeschreven zijn in de begroting 2018. Veronderstel dat het Gewest niet akkoord gaat met een aantal van de ingediende dossiers. Zullen die projecten dan toch nog allemaal gerealiseerd worden of alleen die projecten waarvoor een subsidie kan worden verkregen?

Als ik het goed begrijp, bedraagt de pot voor de stad Brussel 2,4 miljoen euro, maar als ik de lijst bekijk stel ik vast dat er dossiers ingediend worden voor een hoger bedrag dan 2,4 miljoen euro.

M. le Bourgmestre.- Il s'agit de l'ensemble des projets que nous souhaitons soutenir. Nous devons négocier avec la Région pour identifier ceux qui seront retenus. Cette liste est celle qui est proposée à la Région. Nous envisagerons ensuite comment réaliser sur le budget extraordinaire les projets qui auront été écartés par la Région.

Le projet au parc Tielemans vise deux pocket parks dans le cadre du contrat de quartier Bockstael.

Mme Jellab.- Je souhaiterais intervenir sur le point 78 relatif à la convention entre la Ville, la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés et Médecins du monde.

M. le Bourgmestre.- Le groupe Ecolo va-t-il nous aider ? J'ai noté que la commune de Watermael-Boitsfort n'était pas très enthousiaste. C'est dommage. Je suis déçu par l'attitude d'Ecolo.

Mme Jellab.- Je regrette que ladite convention ne coure que jusqu'au 30 avril 2018. Comment s'organisera l'articulation avec le plan hivernal ? La convention prévoit que ce lieu est réservé aux personnes vulnérables vivant dans la rue. Elle ne précise pas qu'il s'agira essentiellement de migrants dans le besoin. Comment allez-vous

collaborer avec les asiles de nuit subventionnés par la Cocom ? Comment la distinction sera-t-elle établie entre SDF et réfugiés ? J'espère que tout le monde sera accepté.

M. le Bourgmestre.- Nous avons conclu une convention avec une association extraordinaire qu'est la Plateforme citoyenne. Je trouve que l'attitude d'Ecolo dans ce dossier est incroyable. Pas un mandataire Ecolo n'a bougé. Moi, j'agis, mais je me tais. Nous avons signé une bonne convention. À vous de décider de l'approuver ou de la rejeter.

Mme Jellab.- Je déplore votre réponse. Je suis Conseillère communale de la Ville de Bruxelles et à ce titre, je me permets de vous poser une question.

Dossiers de M. l'échevin Courtois

- Accord de la section.

M. Ceux.- Un calendrier a-t-il été fixé pour les travaux de réaménagement des abords de la piscine de Neder-over-Heembeek ? Cela fait des années que ce lieu doit être rénové, ne fût-ce que pour des raisons de sécurité.

Je suppose que vous interviendrez en urgence. Quelles mesures provisoires avez-vous prises ou comptez-vous prendre pour éviter tout accident ?

M. Courtois, premier échevin.- Je ne peux pas vous communiquer de calendrier précis, mais nous prévoyons une période intermédiaire pour régler les problèmes de sécurité, notamment de sécurité routière. Nous sommes attentifs à ce dossier. Beaucoup de citoyens se plaignent de certains comportements à la limite des règles du code de la route.

Dossiers de Mme l'échevine Lalieux

- Accord de la section.

M. Maingain.- Le point 83 vise un budget destiné à l'achat de poubelles intelligentes. Un premier bilan a-t-il été dressé du fonctionnement des poubelles déjà installées ?

De telles poubelles étaient installées à la Bourse, mais elles ont été retirées. On sont-elles placées exactement ?

Mme Lalieux, échevine.- Le premier bilan est très positif. Ces poubelles offrent une contenance trois fois supérieure à celle des poubelles classiques en fonte. Elles sont équipées d'une pédale d'ouverture et d'un panneau solaire. Lorsqu'elles sont pleines, un signal est envoyé à nos services, ce qui réduit le nombre de tournées de collecte. La raison de leur disparition du centre-ville est que nous sommes toujours au niveau d'alerte 3 et qu'elles sont opaques. La police nous a donc demandé de les enlever ou de les fermer. Certaines ont été mises temporairement hors service vu l'obligation d'utiliser des sacs transparents lors des événements pour des raisons de sécurité. Certaines sont présentes dans le Vismet. Elles seront essentiellement déployées dans les noyaux commerciaux. Beaucoup de villes remplacent leurs poubelles par ces nouveaux systèmes.

M. Maingain.- Est-il utile d'en acquérir tant que le niveau d'alerte 3 n'aura pas été levé ?

Mme Lalieux, échevine.- Les mesures prises dans le cadre du niveau d'alerte 3 ne concernent que les événements. Une fois les Plaisirs d'hiver clôturés, elles seront immédiatement remises en service.

(Remarque de M. Ceux)

Neder-over-Heembeek accueille, la semaine prochaine, le Winter Pop. Les Plaisirs d'hiver sont donc décentralisés dans les autres quartiers.

Dossiers de M. l'échevin Ouriaghli

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Ampe

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Coomans de Brachène

- Accord de la section.

M. Maingain.- Je souhaiterais intervenir sur les points 103 et 106 relatifs aux marchés d'études dans le cadre du centre administratif Brucity. Dans le premier cas, un dépassement de budget considérable justifie l'extension du marché. Dans le second, il s'agit d'une commande de 1.000 heures de prestations supplémentaires. Êtes-vous satisfait de la qualité de ces services ? Je souhaiterais un décompte global.

M. Ceux.- Je souhaiterais que l'échevin me transmette un décompte actualisé de toutes les dépenses déjà engagées par la Ville dans ce dossier.

M. Coomans de Brachène, échevin.- Je ne manquerai pas de vous transmettre le décompte tel que demandé. Les montants engagés ne représentent pas de surcoût par rapport à l'enveloppe générale telle que fixée initialement. Il s'agit de prélèvements sur l'enveloppe en question. Ce projet est l'un des plus gros projets financés en totalité par la Ville.

Dossiers de M. l'échevin Zian

- Accord de la section.

Mme Nagy.- Je remercie l'échevin pour la réponse que m'a transmise son cabinet à ma question sur la comptabilité énergétique, même si tous les chiffres n'y figurent pas.

Je souligne les investissements supérieurs à 420.000 € engagés par le Collège dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires. C'est un élément positif au vu des changements climatiques et des accords de Paris.

L'installation de ces panneaux photovoltaïques s'accompagne-t-elle d'une information à caractère pédagogique sur l'électricité ainsi produite *in situ* et d'une réflexion sur la nécessité d'économiser l'énergie ou d'en produire autrement ?

M. Zian, échevin.- Les données relatives à la comptabilité énergétique concernent

l'exercice 2015. Pour l'année 2016, il faudra encore attendre un peu.

L'information relative à la production d'électricité par panneaux photovoltaïques n'est pas encore d'actualité, mais nous prenons note de votre proposition. Avec ma collègue chargée de l'instruction publique, nous envisagerons la possibilité de dispenser une information de type pédagogique au corps enseignant et aux élèves afin de susciter chez eux une prise de conscience en matière d'économie d'énergie.

M. Wauters.- Je voudrais intervenir sur le point 29 relatif à l'élaboration d'un inventaire des espaces végétalisables qui ne sont pas encore des espaces verts publics sur le territoire de la Ville.

Le cahier des charges évoque un inventaire des espaces susceptibles d'être végétalisés. Je juge cette démarche très intéressante. L'exploitation des données ainsi collectées fera-t-elle l'objet d'un travail transversal entre les différents services ? Par exemple, certains quartiers de la Ville comptent de beaux intérieurs d'îlot. Ladite étude permettra-t-elle une collaboration avec les services de l'urbanisme dans le but de protéger ces intérieurs d'îlot ?

M. Maingain.- J'ai introduit une question sur l'identification du potentiel des potagers urbains, notamment. Je n'ai pas encore reçu réponse. La végétalisation passive est prévue dans les ordonnances régionales, mais une végétalisation active est également possible. Je voudrais être certain que l'ensemble de ces projets sont repris dans le champ de votre étude.

M. Zian, échevin.- Je peux répondre positivement à vos deux interpellations. Il est demandé au promoteur de l'étude de nous fournir une série de données chiffrées et géolocalisables avec la typologie des terrains (îlot, friche...). Cela nous permettra d'élaborer un véritable outil de gestion des projets de la Ville et des particuliers. Nous pourrons dès lors délivrer des autorisations aux citoyens qui souhaitent végétaliser une façade ou un coin de rue, par exemple. Il s'agit d'une matière transversale et l'ensemble des services de la Ville seront mobilisés.

Dossiers de M. l'échevin Weytsman

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

- Accord de la section.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik had een vraag met betrekking tot punt 8 van de agenda, over de overeenkomst tussen de stad en de vzw B.O.S.

Het is de toepassing van het algemene principe dat het personeel van de stad geen remgeld moet betalen wanneer het verzorging krijgt in één van de ziekenhuizen van de Iris-groep. Dat wordt hier uitgebreid tot een bepaalde groep.

Ik heb eerst een algemene vraag. Wat is ongeveer de kostprijs voor de stad van het principe dat de stad het remgeld van een personeelslid voor verzorging in een Iris-ziekenhuis ten laste neemt?

De Burgemeester.- Mijnheer Van den Driessche, ik heb dat bedrag hier niet voor ogen, maar ik zal het opvragen en het u meedelen.

Het is de vzw die betaalt, maar wilt u de bedragen van alle personeelsleden?

De heer Van den Driessche.- Het totale bedrag van wat de stad ten laste neemt.

Dan nog een opmerking betreffende het punt zelf. Ik begrijp natuurlijk de filosofie, maar niet dat er in zekere zin een vorm van discriminatie is tussen de verschillende ziekenhuizen. Alleen de Iris-ziekenhuizen geven recht op terugbetaling van het remgeld, maar de andere ziekenhuizen in het Brusselse genieten dat voordeel niet.

Naast een vorm van discriminatie, lijkt me dat ook een beetje een uitholling van het principe van vrije keuze van verzorging. Die vrije keuze komt door dit systeem in het gedrang. Ik vind dat ergens betwistbaar en ongezond.

De Burgemeester.- De mensen kunnen wel kiezen voor een ander ziekenhuis, maar dan betalen ze het remgeld zelf.

De heer Van den Driessche.- Het is een keuze, maar geen vrije keuze.

Vote

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le Collège vous propose de voter oui.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Questions orales - Mondelinge vragen

Mondelinge vraag van de heer Van den Driessche over de vertragingen van de gemeenten in het afleveren van attesten aan uitbaters van toeristische logies in het kader van de Airbnb-markt

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, op 7 juni 2017 verklaarde minister-president Rudi Vervoort in de commissie Territoriale Ontwikkeling van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest dat het onderzoek van de gewestelijke administratie Brussel Economie en Werkgelegenheid van meer dan 25% van de dossiers voor de aanvraag van een vergunning voor de uitbating van toeristische logies, stil lag in afwachting van een of beide attesten die de uitbater van de gemeente moet ontvangen, namelijk het brandveiligheidsattest of het vereenvoudigde controle-attest en het stedenbouwkundige conformiteitsattest.

Brussel Economie en Werkgelegenheid heeft de minister-president laten weten dat die procedures verschillende gemeenten, vooral die met veel toeristische verblijven zoals de stad Brussel, met heel wat bijkomende werklust opzadelen, waardoor er vertraging ontstaat. Er zijn ook een aantal gevallen waarbij de gemeenten geen attest afleverden.

Worden er in de stad Brussel inderdaad attesten niet afgeleverd zoals minister-president Vervoort verklaarde? Wat is de reden daarvoor en voor welke categorieën van toeristische logies worden er geen attesten afgeleverd?

Voor hoeveel dossiers is er momenteel achterstand bij de stadsdienst die de nodige attesten moet afleveren aan uitbaters van toeristische logies? Wat is er al ondernomen om die achterstand weg te werken?

M. Coomans de Brachène, échevin.- Avant de voter des ordonnances, la Région devrait réfléchir et ne pas imposer d'obligations aux communes sans leur donner les moyens de les appliquer. L'ordonnance sur les hébergements touristiques me pose problème. La concurrence entre l'hébergement touristique légal et l'hébergement touristique illégal de type Airbnb touche plusieurs secteurs : le secteur touristique classique, qui paie ses taxes ; les Bruxellois, car ce sont plus de 1.000 logements qui ont été détournés de leur affectation normale vers l'hébergement touristique ; l'État et les communes, car moins de personnes domiciliées signifie un manque à gagner ; les riverains, qui subissent les nuisances générées dans les logements touristiques. Nous souhaitons mettre fin aux très nombreux abus sur le territoire de notre Ville. Pour l'instant, nous ne disposons que d'une personne à mi-temps pour faire respecter l'ordonnance régionale. Lorsque la Région nous en aura donné les moyens, nous la ferons réellement appliquer.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik heb redelijk wat sympathie voor de kritiek van de schepen. Ik kan begrijpen dat zulke tijdelijke toeristische huisvesting het weefsel nodig om voldoende huisvesting aan bewoners aan te bieden in onevenwicht kan brengen.

Ik kan ook best begrijpen dat ook de buurt daar onder kan lijden en dat dit concurrentieverstorend kan zijn. We hebben echter wel te maken met een legaal stelsel en het verbaast mij toch dat een schepen van de stad Brussel beslist om bepaalde regels in de praktijk niet toe te passen. Ik vind dat bijzonder alarmerend. Iedereen wordt toch geacht de wetten toe te passen. Het gaat hier voor mij om een bepaalde vorm van sabotage. Wat ik nog minder begrijp, is dat uw coalitiepartner deel uitmaakt van de regering. De schepen heeft hier eigenlijk een uitstekend argument aangereikt om werk te maken van de fusies van de Brusselse gemeenten.

M. Coomans de Brachène, échevin.- Vous interprétez mes propos. Ladite ordonnance est difficilement applicable, mais nous l'appliquons. Nous avons déjà

rencontré à trois reprises l'ensemble du secteur. Des centaines de logements sont détournés par des sociétés qui en font des hébergements touristiques illégaux. Nous avons déjà apposé des scellés et nous dressons des procès-verbaux, mais cela prendra du temps. Je ne veux pas d'une « barcelonisation » de notre Ville. Nous accusons du retard, mais nous devons attendre une ordonnance qui a tardé à être adoptée.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik begrijp de schepen volkomen, maar ik ben van oordeel dat het niet past dat een schepen zelf zegt dat de wetgeving slecht is en dat hij ze met vertraging zal toepassen of dat hij ze zelfs zal saboteren, want dat was de eerste boodschap die hij gegeven heeft. Dat is geen manier van handelen. Hij moet integendeel stappen ondernemen om de ordonnantie te doen aanpassen. Een zelfstandige, een winkelier, een ondernemer moet ook niet afkomen met het argument dat hij teveel werk heeft om zijn administratie in orde te houden. Hij moet wel de boetes betalen die men hem oplegt bij onregelmatigheden.

Mondelinge vraag van de heer Van den Driessche betreffende de vernietiging van de milieuvergunning voor Brucity

Question de Mme Nagy concernant les suite de l'annulation du permis d'environnement pour l'immeuble Brucity

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, mijn vraag handelt over de milieuvergunning Centrum 58 of Brucity dat door het milieucollege van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest vernietigd werd met als motief dat er geen nieuwe effectenstudie is uitgevoerd, ofschoon de oorspronkelijke bouwplannen van 2014 nadien ernstig werden aangepast.

De motivatie van die schorsing geeft flink wat reden tot ongerustheid omdat er toch iets verkeerd blijkt te lopen met het overleg met de handelaars, die zich ernstig zorgen maken over de impact van dat project op onder andere de Korte Hallenstraat en de toegangsroute voor de parking en dus ook op hun handel en cliënteel. Ik vrees dat we in dezelfde richting gaan als met de centrale lanen en dezelfde fouten gaan

maken, ook op communicatief vlak, met als gevolg dat het een ramp wordt voor de bewoners, handelaars, gebruikers en het imago van onze stad.

Ik heb daar enkele vragen over.

Op welke wijze heeft het College het overleg met de buurt in het kader van Brucity aangepakt?

Wat waren de voornaamste punten van kritiek en bezorgdheid van de buurt?

Was het College op de hoogte van de opmerkingen van de buurt die ik heb geformuleerd in verband met de Korte Hallenstraat en de toegansroute voor de parking en zo ja, welke oplossingen werden daarvoor gevonden?

Was er volgens het College een draagvlak van de buurt gecreëerd voor het project en de wijze waarop het zal worden aangepakt?

Zal men, gelet op het recente buurtproject en buurtprotest nieuwe acties ondernemen om dat overlegtraject opnieuw te starten en naar oplossingen te zoeken?

Welke impact heeft de vernietiging van de milieuvergunning op het verdere verloop van dit project? Klopt het dat de werken gewoon kunnen worden voortgezet zonder die milieuvergunning?

Mme Nagy.- Le permis d'environnement modificatif délivré par l'IBGE le 23 juin 2017 pour l'immeuble Brucity vient d'être annulé par le Collège d'environnement. La motivation est assez précise et porte sur le fait qu'en vertu des dispositions légales applicables, une étude d'incidence doit être réalisée. Un rapport d'incidence, selon la décision du Collège d'environnement, n'est pas relevant en l'occurrence.

Lors des commissions de concertation consacrées à ces permis, les habitants ont formulé des critiques et exprimé leurs craintes à propos du projet.

Comment réagissez-vous à cette annulation ? Êtes-vous conscient de l'utilité de l'étude d'incidence pour la bonne gestion du trafic dans l'hypercentre, outre son obligation légale ?

Quels sont les délais prévus pour le chantier ? Pouvez-vous détailler la suite des décisions requises ?

M. Coomans de Brachène, échevin.- Pour rappel, voici un bref historique de ce dossier en termes d'autorisations administratives.

Le permis d'urbanisme initial a été délivré le 21 mars 2016 par le Collège échevinal de la Ville de Bruxelles à la S.A. Centre 58 ayant pour objet d'autoriser la démolition et la reconstruction d'un immeuble comprenant 28.902 m² de bureaux, 1.825 m² de commerces au rez-de-chaussée, 46 logements et 847 emplacements de parking en sous-sol.

L'objet du permis était également de rétablir le passage public « Courte rue des Halles ». Ce permis d'urbanisme n'a pas fait l'objet de recours et peut d'ores et déjà être mis en œuvre (volet démolition à ce stade). Le permis d'environnement initial de classe 1A a été délivré sur recours le 4 février 2016 par le gouvernement régional bruxellois à la S.A. Parking 58. Il autorise notamment le parking de 847 places couvertes. Une étude d'incidence fut réalisée pour ce dossier mixte.

Un permis d'urbanisme modificatif obtenu conjointement par la Ville de Bruxelles et la S.A. Parking 58 a été délivré le 26 juillet 2017 par le fonctionnaire délégué. Il a pour objet le changement de destination de l'immeuble afin d'y installer les services administratifs de la Ville, un équipement d'intérêt collectif, la création du passage public sur sol privé et la diminution du nombre d'emplacements de parking à 286. Un rapport d'incidence fut réalisé à cette occasion, conformément aux prescriptions du Cobat. Ce permis d'urbanisme modificatif n'a pas fait l'objet de recours. Il est cependant suspendu jusqu'à la délivrance du permis d'environnement modificatif en bonne et due forme. En effet, la demande de permis d'environnement modificatif de classe 1B introduite parallèlement au permis d'urbanisme modificatif a fait l'objet d'un permis délivré le 23 juin 2017 par l'IBGE, mais celui-ci a été annulé sur recours par le Collège d'environnement, le 6 novembre 2017.

Toutefois, je peux vous confirmer que cette annulation n'a pas d'impact sur la

poursuite du chantier, car celui-ci est mis en œuvre sur la base du permis d'urbanisme initial. À la suite de l'annulation de ce permis d'environnement modificatif par le Collège d'environnement en raison d'un prétendu vice de procédure, il a été décidé :

1. d'introduire un recours auprès du gouvernement régional bruxellois à l'encontre de la décision du Collège d'environnement, à titre conservatoire ;
2. d'introduire sans délai auprès de l'IBGE une demande de permis d'environnement modificatif du permis d'environnement initial de classe 1A, selon la procédure simplifiée prévue à l'article 7bis de l'ordonnance « permis d'environnement ».

Selon nos conseils juridiques et à suivre cette procédure, nous disposerions au début février d'un permis d'urbanisme modificatif définitif qui pourrait être mis en œuvre immédiatement ET d'un permis d'environnement de classe 1A modifié, également définitif et exécutoire.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik moet de schepen proficiat wensen want hij heeft op één van de zes vragen een antwoord gegeven.

De vijf andere vragen gingen over het verloop van het overleg met de buurt en welke acties hij van plan is te ondernemen. Ik heb daar geen antwoord op gekregen en ik leid daar uit af dat het overleg met de buurt voor de schepen niet belangrijk is. Ik zou zeggen : doe zo voort en u zult met dezelfde problemen geconfronteerd worden als bij de centrale lanen.

Ik beklaag de buurt, de mensen die daar wonen en ondernemen want ze hebben aan de schepen geen aanspreekpunt voor de problemen en dat is een schande.

Mme Nagy.- Dans votre réponse, vous sous-estimez la demande du Collège d'environnement, lequel indique que vous souhaitez créer 600 places de parking sur le mini-ring et à côté du piétonnier. Le Collège d'environnement invite le promoteur de Brucity à étudier sérieusement l'impact de cette implantation sur le trafic automobile. Il s'agit d'une mesure de bonne gouvernance, plus que d'une obligation légale.

Les habitants sont inquiets et votre réponse consiste à dire que vous allez trouver une ficelle juridique pour contourner l'obligation qui vous est faite par le Collège d'environnement.

La demande de permis d'environnement qui a été introduite a-t-elle été validée par le consultant dont le contrat a été prolongé ? Quel était son point de vue ?

M. Coomans de Brachène, échevin.- Plusieurs concertations avec les habitants du quartier ont eu lieu. Les riverains nous ont félicités d'avoir maintenu le dialogue sur ce dossier. Il est préférable d'implanter un parking sur la boucle de desserte, plutôt qu'en plein cœur de la zone piétonne. L'avis du Collège d'environnement ne vise qu'un problème de procédure. Je rappelle que nous avons diminué le nombre de places de parking de 286 unités. C'est pour cela que le Collège d'environnement estime que nous aurions dû réaliser une nouvelle étude d'incidence. Nous estimons que cela n'était pas nécessaire, car qui peut le plus peut le moins. J'entends que vous réclamez plus de parking. Le projet n'est absolument pas remis en question par le Collège d'environnement.

Mme Nagy.- Je n'ai pas eu réponse à ma question relative au consultant. Je ne demande pas plus de places de parking. J'estime utile de réaliser une étude d'incidence pour connaître l'impact du permis modificatif. Je vous cite l'avis du Collège d'environnement : « Par ailleurs, il ne relève pas d'un simple rapport d'incidence d'analyser les incidences d'une telle modification d'une installation de classe 1A. » C'est pour cette raison que le permis est annulé. Le Collège d'environnement applique à la lettre la législation sur les études d'incidence. Je m'étonne de la manière dont vous y répondez alors que j'y vois une opportunité de gérer les problèmes de mobilité en recourant à une étude d'incidence.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik heb in mijn vraag duidelijk onderstreept dat de handelaars problemen hebben met de mogelijke privatisering van de Korte Hallenstraat en met de wijze waarop de toegangsrouten naar de parking is

georganiseerd omdat die loopt midden door de ruimte waar de winkeliers gevestigd zijn. Ik heb daar echter geen enkel antwoord op gekregen. Dat is onbegrijpelijk. De schepen laat geen enkele opening om te overleggen met die mensen. Dat is nochtans aan te raden voor een goed verloop van het project in kwestie.

M. Coomans de Brachène, échevin.- Le nombre de places de parking a été diminué. Une étude d'incidence a été réalisée sur la base de 847 places. Elle a donné lieu à la délivrance d'un permis d'environnement, lequel n'a pas été attaqué. Or, je le répète, nous avons réduit le nombre de places de parking.
Le passage de la Courte rue des Halles restera ouvert la journée.

Question de M. Maingain relative aux nouveaux débordements qui se sont déroulés dans le quartier Louise le 25 novembre 2017

M. Maingain.- La semaine passée, en marge de la fin de la manifestation contre l'esclavage de migrants en Libye, de nouveaux débordements ont eu lieu dans le quartier Louise. Une fois de plus, il faut saluer l'intervention de nos services de police, saluer leur engagement qui a vu l'un d'eux être grièvement blessé et lui témoigner tout notre soutien. J'aimerais toutefois vous interroger sur plusieurs éléments.

La zone de police où vous-même aviez-vous reçu des informations sur de possibles débordements en marge de cette manifestation ?

La cellule de screening des réseaux sociaux annoncée à la suite des émeutes des 11 et du 15 novembre derniers a-t-elle déjà été mise en place ? (Vous m'avez déjà répondu par l'affirmative.)

Quelle fut la mobilisation des forces de police en vue de cette manifestation ?

Combien de personnes ont pu être identifiées lors de ces débordements ? Combien d'arrestations ont eu lieu à la suite de ces événements ?

Combien de commerces ont été victimes d'actes de vandalisme ? Certains d'entre eux sont-ils sur le territoire de la Ville de Bruxelles ?

M. le Bourgmestre.- Le samedi 25 novembre, une manifestation autorisée place Poelaert rassemblait un millier de personnes venues dénoncer l'esclavage en Libye. En marge de cet événement, des personnes encagoulées ont provoqué des désordres, notamment dans le quartier Louise, sur les territoires de Saint-Gilles et Ixelles. Grâce aux informations glanées par les renseignements généraux de la Direction de la recherche locale, la police disposait des effectifs suffisants lui permettant ainsi de réagir rapidement et efficacement. D'une part, différents services de la zone étaient mobilisés : service intervention, recherche locale, brigade territoriale d'intervention, garde zonale devant gérer les arrestations tant administratives que judiciaires. De même, des renforts de la police fédérale étaient prévus tels qu'un hélicoptère, deux arroseuses et des hommes appartenant au corps d'intervention et à la réserve. Enfin, la zone a aussi pu compter sur le soutien d'un peloton provenant des zones de Bruxelles Nord, Bruxelles Ouest et Marlow.

Grâce à ce dispositif, le jour même, mes services ont procédé à 71 arrestations. Seuls des commerces des communes d'Ixelles et de Saint-Gilles ont été victimes de dégradations.

Concernant la collaboration et la communication intercommunales, vous aurez remarqué que les bourgmestres de Saint-Gilles et Ixelles, et moi-même avons parlé d'une seule et unique voix pour condamner ces agissements, inviter le Parquet à réagir fermement et, surtout, remercier les policiers qui, pour protéger les citoyens et les biens publics, ont de nouveau été pris à partie. Les trois bourgmestres ont été en contact permanent.

Sans vouloir donner à ces événements plus de publicité qu'ils ne le méritent, la mise en place de cellules de screening des réseaux sociaux se fait progressivement. Les dix-neuf bourgmestres et six chefs de corps se sont réunis avec le ministre-président. Le programme informatique a été acquis. Il est financé par la Région et géré par la police judiciaire fédérale, avec l'appui des zones. Chaque zone enverra un homme

réfèrent à ladite cellule.

Mme Lemesre, échevine.- Aucun commerce situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles dans le quartier Louise n'a été concerné par ces incidents.

Nous travaillons avec le cabinet du ministre Ducarme afin de faire avancer les dossiers relatifs aux indemnisations des commerçants affectés.

M. Maingain.- Au moment de la dislocation de la manifestation sur la place Poelaert, la police n'aurait permis le passage que de quinze personnes à la fois, ce qui aurait créé une certaine tension. Qu'en est-il ? Je me réjouis d'apprendre que ce qui a été réalisé à la Ville de Bruxelles en termes d'indemnisation le sera aussi pour les commerces d'Ixelles et Saint-Gilles.

Je me joins à vous pour remercier nos forces de police et je salue le fait que la coordination entre zones de police fonctionne bien.

M. le Bourgmestre.- Le problème surgit quand des personnes infiltrent une manifestation. La dislocation de la manifestation a été organisée de façon progressive afin de contenir les auteurs de troubles.

J'ai moi-même informé les manifestants de la manière dont cela serait organisé.

M. Maingain.- Il serait bon que dans les manifestations soit présente une personne relais entre nos forces de police et les organisateurs. Peut-être faudrait-il envisager d'empêcher les auteurs de troubles multirécidivistes d'infiltrer les manifestations en agissant en amont, comme cela se fait dans le cadre de la loi football. Il s'agit parfois de personnes extrêmement violentes. Bien entendu, il faudra analyser tous les aspects juridiques de la question, car c'est un sujet extrêmement sensible. Pour le moins, une réflexion pourrait être engagée.

Question de M. Wauters concernant l'utilisation des places de parking rue

Léopold Ier par les maraîchers du marché de la place Bockstael

M. Wauters.- Des riverains de la rue Léopold Ier à Laeken m'ont informé du fait que depuis quelques semaines, les maraîchers du marché de la place Bockstael garent leurs camions dans leur rue à hauteur du Brico. La validité des panneaux d'interdiction commence déjà le vendredi pour le marché du samedi. Dès lors, le samedi matin, les habitants sont réveillés par le bruit des dépanneuses et par le son criard d'un haut-parleur qui appelle les distraits à déplacer leur voiture. Les riverains épuisés d'être réveillés si tôt un jour de congé assurent ne pas avoir été avertis de cette nouvelle réglementation.

Nous savons que le marché Bockstael est en restructuration pour être rendu plus diversifié, plus propre, plus accueillant, et c'est une excellente chose. Le fait que les camionnettes et camions des maraîchers sont redirigés vers la rue Léopold Ier pour se stationner fait-il partie de ce plan de restructuration ? Est-ce une solution définitive ?

On peut déplorer par ailleurs que la Ville n'ait pas pensé à avertir directement les riverains concernés par ces changements. Vous savez comme moi à quel point les places de parking sont rares dans le centre de Laeken, où la densité de population est particulièrement élevée.

Ne pourrait-on trouver une solution moins pénible pour les habitants, par exemple en redirigeant les camions des maraîchers vers le parking du zoning Mondia qui se trouve à deux pas, de l'autre côté de la place Bockstael ?

Mme Lemesre, échevine.- La mise en place du stationnement des camions du marché Bockstael dans la rue Léopold Ier relève en effet du projet de dynamisation du marché menée depuis un an. Atrium a mené en mars 2017 une enquête auprès des clients et non-clients du marché, qui relevait l'aspect encombré du marché et la difficulté de circuler dans les allées trop étroites. Un traçage des limites de chaque

emplacement a été réalisé avec des contrôles réguliers. Pour dédier ces emplacements à la vente plutôt qu'au stationnement des camionnettes, une solution a été recherchée en collaboration avec la police pour dégager au moins les plus gros camions du marché.

Une solution de stationnement dans la rue Léopold Ier est donc testée depuis la mi-septembre. Cette solution est appréciée des marchands (et des visiteurs du marché) qui jouent le jeu pour embellir le marché en déplaçant leur camion.

En termes d'information des riverains, des panneaux d'interdiction de stationnement provisoires sont placés chaque semaine au plus tard le vendredi. Le haut-parleur utilisé par la police le samedi matin vise à éviter à certains la mauvaise surprise de voir leur véhicule emporté à la fourrière. Une campagne de sensibilisation pourrait être menée en partenariat avec Bravvo pour mieux informer les riverains.

En ce qui concerne les nuisances sonores, le dérangement serait sans doute moindre si l'interdiction de stationnement était respectée, ainsi que sur la place Bockstael. Le marché démarrant à 6h, cela implique en effet que les riverains puissent déplacer leur véhicule dès le vendredi soir (à moins de se lever à 6h pour les dégager). Or, depuis des années, la police doit intervenir sur la place chaque samedi pour faire enlever plusieurs véhicules, alors même que la présence du marché est bien connue. Cela pose donc la question du vivre-ensemble au sein du quartier.

En ce qui concerne l'insuffisance de parking dans le quartier, cette question est également récurrente. Pour autant, la présence d'un marché convivial chaque samedi représente un service collectif utile à tous qui peut justifier un effort particulier le vendredi soir.

En ce qui concerne la possibilité de déplacer les camions vers le zoning Mondia, il faut noter que les entreprises du zoning travaillent, elles aussi, le samedi. Il s'agit d'un terrain privé et les chances d'obtenir un accord pour y stationner les camions du

marché semblent assez minces, car le trafic de camions suivant un chemin tortueux à travers le zoning pour se garer risque de perturber l'activité économique. Par ailleurs, des stocks restent parfois à l'intérieur des camions, et les marchands ne souhaiteront sans doute pas éloigner leur véhicule aussi loin sans surveillance particulière.

A priori, nous envisageons de pérenniser la solution de parking dans la rue Léopold I, avec le placement de panneaux permanents mentionnant l'interdiction de stationner le samedi de 6h à 15h.

M. Wauters.- Une solution qui favorise le marché de Bockstael et un vivre-ensemble apaisé doit être trouvée.

M. Weytsman, échevin.- La rénovation de la place elle-même ajoutera encore à la pression automobile. Nous sommes en train de répertorier tous les endroits susceptibles d'accueillir du stationnement, dont le zoning que vous venez de mentionner et que je ne connaissais pas.

Mondelinge vraag van de heer Van den Driessche betreffende het foutieve gebruik van het logo van onze stad op een straataffiche voor een tentoonstelling in het Mode & Kantmuseum

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ongeveer een maand geleden heb ik al moeten opmerken dat schepen Lalieux vrij slordig omspringt met het logo van onze stad. Het antwoord was toen dat het ging om een eenmalig feit, een vergissing.

Afgelopen week heb ik echter opnieuw moeten vaststellen dat het logo van onze stad niet correct is weergegeven. Het gaat hier om een straataffiche voor een tentoonstelling in het Mode & Kantmuseum. Wanneer zal die fout worden hersteld en welke maatregelen zal ze nemen om die fout niet opnieuw te laten gebeuren?

Mevrouw Lalieux, schepen.- Mijnheer de voorzitter, het nieuwe grafische charter van de stad Brussel voorziet in een gecombineerd systeem voor de logo's van de

musea, scholen, parageementelijke vzw's, enzovoort. Dat biedt de mogelijkheid om op termijn, in bepaalde gevallen en in akkoord met de Cel Communicatie, de tweede bol met de inscriptie "La Ville/De Stad" te verwijderen ten voordele van het logo van de instellingen zelf.

Voor wat betreft de musea van de stad Brussel hebben de Cel Communicatie van de Cultuurdienst samen met de Cel Communicatie van de stad beslist om de bol "BXL" van het logo te gebruiken met de tweetalige naam van het museum. Toch is er een misverstand opgetreden op dit punt. De Cel Communicatie van de stad dacht dat de musea een logo gebruikten dat tegen de eerste bol werd aangeplakt. De musea hebben nog geen logo en dachten dat ze de tweetalige naam van het museum mochten gebruiken in de typografie naar keuze, tegen de eerste bol geplakt. Naar aanleiding van verschillende besprekingen en de nood om voor de musea van de stad Brussel een grafische, samenhangende en voor het grote publiek herkenbare identiteit te bepalen, hebben de twee Cellen Communicatie beslist om een volledig nieuw logo met de bol "BXL", samen met een bol "Musées-Musea" te ontwerpen voor alle musea. De Cel Communicatie van de stad Brussel heeft drie voorstellen van logo gecreëerd die begin december worden voorgesteld aan de dienst Cultuur en aan de bevoegde schepen.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik ben het niet eens met het antwoord van mevrouw de schepen. Ik ben het niet eens met de wijze waarop de Cellen Communicatie eenzijdig logo's wijzigen, in tegenspraak met de belofte van de stad aan de Vaste Commissie voor Taaltoezicht om het logo altijd te gebruiken samen met de witte circl. Mevrouw Lalieux heeft dat schriftelijk bevestigd en dat was ook de voorwaarde voor de Vaste Commissie voor Taaltoezicht om het logo te aanvaarden.

Als die wijziging er effectief komt, zal ik opnieuw klacht indienen bij de Vaste Commissie voor Taaltoezicht. Daar kunt u op rekenen.

Question de Mme Nagy concernant le projet d'élargissement du ring

Mme Nagy.- Dans le journal Le Soir de ce vendredi 24 novembre 2017, j'ai lu avec attention un article concernant le suivi du dossier d'élargissement du ring. Cette proposition aura bien entendu un impact sur l'environnement, la qualité de vie et la mobilité des Bruxellois habitant le nord de notre commune. Il est surprenant que malgré tous les appels en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, un projet de ce type continue à être envisagé. En effet, les études en matière de mobilité montrent que l'augmentation de la capacité des infrastructures routières entraîne une circulation supplémentaire et très vite une nouvelle saturation.

Selon l'article, la réaction de la Ville de Bruxelles est la suivante : « Nous avons pris position voici trois ans et nous sommes plutôt favorables à l'élargissement, confie l'échevine de la Mobilité, Els Ampe (VLD). Cela permettra de désengorger les voiries locales de nos quartiers du nord. Après, il faut aussi que la Région bruxelloise construise des parkings près des stations de métro. » Par contre, selon le même article, la Ville ne participe pas aux réunions du comité d'accompagnement, l'échevine n'étant pas au courant de son existence.

Madame Ampe, pouvez-vous confirmer devant le Conseil que c'est là la position du Collège ? Dans l'accord de majorité, je n'ai pas trouvé mention de cet élargissement. Lorsque vous parlez de désengorger les voiries locales des quartiers du nord, pouvez-vous m'indiquer sur quelles études vous vous fondez ? Le cas échéant, pouvez-vous les transmettre au Conseil ?

Si c'est vrai, la Ville fait fausse route. Elle est en contradiction avec les engagements pris en matière de climat, que ce soit le Plan climat ou l'adhésion à la Convention des maires pour le climat. J'invite donc la Ville à répondre à l'appel lancé récemment par la commune de Jette et les associations de défense de l'environnement demandant que la Ville rejoigne le comité d'accompagnement de ce projet et prenne position pour bloquer ce projet.

Mme Ampe, échevine.- Voici un résumé du dossier comme nous le connaissons pour l'instant :

- 2013 : décision du gouvernement flamand d'optimiser le R0 ;
- 2014 : confirmation du gouvernement dans le cadre du programme politique 2014-2019 ;
- 2016 : lancement d'un marché d'études. Le maître d'ouvrage initial était l'AWV (Agentschap Wegen en Verkeer), suivi De Werkvennootschap pour les grands projets en Brabant.

Le projet du gouvernement ne concerne pas uniquement l'élargissement du R0, mais également le développement d'un réseau de transport en commun nommé Brabantnet et d'un réseau cyclable de haute qualité FietsGEN.

Une visite des lieux a été organisée ainsi que des ateliers de travail entre administrations. Nous avons reçu la semaine passée, par courriel, une demande d'avis sur la Kadernota (note-cadre) pour les cinq premiers chapitres. Le délai est fixé au 20 décembre. Il ne s'agit pas encore de scénarios ni de mesures concrètes. Notre analyse du document sera finalisée pour la fin de la semaine prochaine. Nous avons transmis l'ensemble des dossiers en cours à Bruxelles (le plateau du Heysel, principalement, mais également la prison de Haren).

La Ville considère qu'une optimisation du ring est nécessaire pour diminuer la pression automobile sur les voiries résidentielles telles que la chaussée Romaine qui souffre énormément des embouteillages sur ledit ring, car la plupart des voitures essaient de prendre un raccourci par ladite chaussée. Déjà en avril 2016, la Ville avait pris position sur la question de l'optimisation du ring et le Collège avait déclaré le 4 avril 2016 « qu'elle n'était pas contre l'agrandissement du ring ».

Il importe de souligner que la Ville soutient le développement du réseau de pistes cyclables et l'amélioration des transports en commun prévus dans le plan.

La Ville insistera sur la nécessité de créer des parkings de dissuasion à la frontière avec la Région flamande. Quatre endroits ont été proposés par la Ville : le Parking C sous le stade national, le parking de l'hôpital militaire (avec la demande à la Région de prolonger le métro jusqu'à Neder-over-Heembeek, le parking situé à côté de la prison de Haren (avec la demande à la Région de prolonger le métro Nord jusqu'à la prison). Cette dernière demande est fortement soutenue par les habitants de Haren. Citons aussi le parking au niveau de la berne centrale de la Roue.

Il va de soi que les parkings de dissuasion doivent être équipés d'un accès facile au métro et au tram.

Pour la suite du dossier, nous avons demandé à la Région flamande qu'un représentant du Collège soit invité. Ce sera bientôt le cas. Jusqu'à maintenant, la Région flamande s'est limitée à demander des précisions sur le projet bruxellois pour en tenir compte dans son état des lieux. Des échanges d'informations ont eu lieu entre les administrations de la Région flamande et des communes bruxelloises concernées.

Mme Nagy.- Entre ce que Mme Ampe a déclaré au Soir, à savoir que la Ville de Bruxelles est favorable à l'élargissement du ring, et ce qu'elle a évoqué aujourd'hui, c'est-à-dire une optimisation du ring, il y a une marge. C'est la question de l'élargissement qui constitue le point de rupture en termes d'impact sur la Ville, en particulier sur Neder-over-Heembeek. Mme Ampe est donc en retrait par rapport à sa déclaration au journal Le Soir.

Je me réjouis d'entendre qu'elle a pris connaissance de l'existence d'un comité d'accompagnement et que la Ville y enverra un représentant. J'espère que ce dernier soutiendra fermement la proposition de la commune de Jette, notamment, qui refuse l'élargissement du ring. J'espère que Mme l'échevine ne jouera plus sur les notions d'élargissement et d'optimisation.

Mme Ampe.- Je rappelle que le 4 avril, la Ville de Bruxelles a dit ne pas être opposée à l'élargissement du ring. J'ai utilisé le terme « optimisation », car il apparaît dans l'intitulé du projet. Le comité d'accompagnement doit encore se réunir. Une visite de terrain et des échanges entre administrations ont eu lieu, mais le comité d'accompagnement politique n'a pas encore pris position. Les informations échangées jusqu'ici étaient plutôt d'ordre technique.

Mme Nagy.- Je regrette la position du Collège de Bruxelles, qui est contraire à tout ce qui est envisagé par ailleurs, à savoir une réduction de 20 % de la pression automobile sur Bruxelles telle que prévue dans le Plan Iris.

Question de M. Maingain relative à l'état de sélection des projets dans le cadre du contrat de quartier des Marolles

M. Maingain.- La presse s'est fait l'écho, lundi dernier, de la présentation par le président du CPAS des projets sélectionnés dans le cadre du contrat de quartier des Marolles, le jour même où une nouvelle assemblée générale était prévue dans le cadre de ce même contrat de quartier.

Le contrat de quartier est, par excellence, un lieu de concertation. Fidèle à ses habitudes, la Ville de Bruxelles ne se distingue pas par l'instauration d'une réelle procédure participative qui permette à chacun de s'exprimer au moment opportun. Pour exemple, le règlement d'ordre intérieur du contrat de quartier a déjà été approuvé, mais il ne le sera par les habitants que la semaine prochaine ou dans 15 jours, lors d'une prochaine assemblée générale.

Les projets et sélections présentés par le président du CPAS ont-ils fait l'objet d'un appel à projets ? Dans l'affirmative, selon quelles modalités ?

Quand et comment ont été sélectionnés ces projets ? Leur sélection a-t-elle fait l'objet d'une concertation avec la Ville ?

Quel est le budget total du contrat de quartier ? Quelle est la part du budget réservée à des projets portés respectivement par la Ville et par le CPAS, et aux projets portés par

le monde associatif ?

Quel est le processus participatif que la Ville et le CPAS entendent développer dans le cadre de ce contrat de quartier ? Quel espace de décision sera laissé à ce processus participatif ?

M. Weytsman, échevin.- Pour moi, la participation citoyenne est une priorité.

L'expertise est à rechercher auprès des commerçants, des habitants et des entreprises. Dans cet esprit, nous avons élaboré une méthodologie consistant à multiplier les outils et les réunions. À ce stade, nous avons déjà tenu une trentaine de réunions bilatérales, deux assemblées générales, trois commissions de quartier, deux forums citoyens, une marche exploratoire, cinq visites de terrain, un atelier de travail collectif, une enquête en ligne, l'affectation d'un local réservé à la participation citoyenne. Nous avons collecté environ 600 avis qui nous ont permis d'élaborer un projet de diagnostic et les premières pistes de priorité qui seront soumises à la prochaine commission de quartier. Outre les citoyens, les associations, les entreprises, nous avons commencé à consulter les grands acteurs publics du quartier, dont le Logement bruxellois, l'hôpital Saint-Pierre, les divers départements de la Ville et le CPAS. Celui-ci nous a d'ailleurs récemment envoyé plusieurs propositions de projets assez intéressants qui seront soumises prochainement aux habitants et aux associations, avant d'être examinées par mes collègues du Collège. Le dossier complet devrait être soumis au gouvernement bruxellois pour la fin du mois de mars. Il contiendra un diagnostic, les priorités, des fiches détaillant les projets. Dès la fin du mois de mars, je procéderai à des appels à porteurs de projets fiche par fiche. Je souhaitais ainsi laisser la possibilité aux candidats potentiels de s'organiser. Toutes ces étapes se font en collaboration avec le cabinet du ministre-président que nous rencontrons tous les mois. Ce dernier a d'ailleurs souligné que cette participation avait été optimale.

S'agissant du budget, la Région a investi 14,125 millions d'euros. Traditionnellement, la Ville de Bruxelles majore ce montant. Le montant final sera arrêté par le Collège

dès que j'aurai proposé un programme complet. Mon ambition est de présenter le projet pour le début du mois de février. Il existe des logiques de cofinancement complémentaire, notamment par le biais des partenaires publics comme le CPAS, qui s'est déjà exprimé en la matière, du secteur privé ou d'autres comme Bruxelles Mobilité.

M. El Ktibi, président du CPAS.- Monsieur Maingain, l'interview a eu lieu le jeudi et l'article n'a été publié que le lundi. Il n'y avait donc aucun calcul de ma part.

Gouverner, c'est prévoir, ce que nous faisons au CPAS depuis longtemps. Je tiens à saluer le travail réalisé par M. l'échevin Weytsman. En sa séance du 25 octobre dernier, le Conseil de l'action sociale a donné son accord de principe à la proposition d'opérations pensées par le CPAS à inscrire au programme du contrat de quartier Marolles. Ce rapport a été envoyé à la Ville, dans le cadre de l'exercice de sa tutelle, le 13 novembre 2017, donc *in tempore non suspecto*.

Ces opérations sont de trois ordres :

- des projets visant l'infrastructure, soit des interventions sur le patrimoine bâti du CPAS ;
- des projets sociaux au nombre de deux : le premier est la création d'un point info sociale menée en partenariat avec l'asbl Coordination et Solidarité des Marolles ; le second, intitulé « Marolles Jeunesse », porterait sur la mise en valeur des jeunes du quartier des Marolles qui sont accompagnés par l'action jeunesse de notre antenne sociale des Marolles ;
- des projets socio-économiques au nombre de quatre : création d'une ressourcerie, mobilité douce « Move », redéveloppement dans nos services et un restaurant. Ces quatre projets viennent renforcer les projets circulaires actuels du CPAS présents dans le quartier des Marolles en proposant des services complémentaires et transversaux : logistique, supports visuels, approvisionnement. Ils permettent des synergies intéressantes en termes de partage des ressources matérielles. Le local qui accueille les rencontres de contrat de quartier a été gracieusement prêté par le CPAS.

À ce stade, il n'a pas été question d'un appel à projets. Le programme proposé par notre CPAS ne concerne que des projets développés en interne. Si un appel est lancé, le CPAS soumettra les projets que je viens de vous présenter. Le processus se déroule dans un esprit d'écoute et de dialogue permanents avec les habitants du quartier et son tissu associatif, cela en raison de l'ancrage historique du CPAS dans ce quartier et, surtout, des actions menées par ses antennes sociales.

Nos propositions seront analysées d'un point de vue programmatique et financier par le CPAS, la Ville et la Région dans les prochains mois afin d'élaborer le programme de contrat de quartier. Ainsi, certaines de ces opérations pourraient ne pas être retenues. Une fois le programme arrêté par la Ville, il sera soumis à l'approbation du gouvernement bruxellois. La décision finale est prévue pour juin 2018.

M. Maingain.- Nous verrons si ce nouveau règlement est tenable. Nous sommes rassurés, compte tenu de la manière dont tout cela nous avait été expliqué.

Avez-vous budgétisé l'ensemble des projets que vous avez soumis ?

Notre grande crainte concerne l'espace de décision qui sera laissé à la voie participative et aux appels à projets émanant de la société civile.

M. Weytsman.- La réponse à votre question figure dans l'ordonnance dont question, que vous avez votée et qui fixe le cadre de la participation citoyenne. Notre méthodologie permet de rencontrer les habitants, les associations et les autres acteurs. La prochaine commission de concertation aura lieu le 14 décembre. Les projets seront présentés au début du mois de janvier.

Question de M. Wauters concernant l'avenir du Guichet logement actuellement assuré par l'asbl Convivence après la fin du contrat de quartier durable

Bockstael

M. Wauters.- Dans le cadre du contrat de quartier durable Bockstael, un guichet logement a été instauré. Le contrat de quartier s'achève et, avec lui, ledit guichet logement.

Le problème récurrent est qu'à Laeken, les guichets logement sont liés aux contrats de quartier et sont donc limités dans le temps (4 ans) et dans l'espace, puisque le périmètre d'action est restreint à celui dudit contrat de quartier. Cet accompagnement est actuellement assuré par l'asbl Convivence.

Les avantages de ce guichet logement sont multiples parce qu'ils répondent à une vraie demande de ce quartier populaire à la densité d'habitants très importante et au bâti ancien. Notons qu'il accompagne tant les propriétaires que les locataires.

Ses champs d'action sont :

- la qualité des logements, les pratiques illégales et/ou l'insalubrité des logements ;
- l'éducation et l'information sur les droits et obligations des propriétaires et locataires ;
- la médiation entre propriétaires et locataires ;
- être interlocuteur des autorités compétentes en matière de logement ;
- dresser un cadastre des logements vides ;
- donner des conseils en rénovation et en économie d'énergie.

La question cruciale qui se pose aujourd'hui est la suivante : à la fin du contrat de quartier durable Bockstael, où les habitants pourront-ils s'adresser pour être accompagnés dans leurs problèmes de logement ?

Vu l'absence d'interlocuteur exerçant une compétence sur le logement dans le quartier, le service assuré actuellement par Convivence est un véritable soutien pour les nombreux acteurs du quartier et les habitants. Ils sont très demandeurs à ce que ce service d'accompagnement logement soit, après le contrat de quartier, pérennisé par l'asbl Convivence qui s'est remarquablement intégrée dans le réseau associatif, qui maîtrise bien la problématique et qui a gagné la confiance des gens, mais également à ce que son périmètre d'action soit étendu à tout Laeken.

Cette demande logique et argumentée peut-elle être prise rapidement en considération par le Collège ?

M. Weytsman, échevin.- Votre question me guide dans ma réflexion, notamment sur le contrat de quartier des Marolles. S'agissant du contrat de quartier Bockstael, je partage votre avis sur l'importance du rôle de Convivence.

Il existait un guichet logement mixte Régie foncière et Convivence, mais dans la pratique, c'est cette dernière qui répond aux problématiques de logement, de rénovation et de salubrité, alors que la Régie foncière est davantage tournée vers la mise à disposition des logements.

J'ai rencontré les responsables de Convivence. Je suis très favorable à ce que l'asbl soit maintenue dans l'antenne même. Il lui revient de nous soumettre des propositions en termes de financement ou cofinancement afin d'aboutir à un système plus pérenne.

M. Wauters.- J'entends que vous avez compris l'importance de ce service pour ce quartier. Des solutions plus globales peuvent être envisagées, par exemple avec la Coordination sociale de Laeken, pour dégager des pistes financières, notamment.

Question de Mme Nagy concernant la sécurité des piétons et des cyclistes dans le Bois de la Cambre

Mme Nagy.- Le 15 février 2016, j'interrogeais déjà le Collège sur la modération de la vitesse dans le Bois de la Cambre. Le Bois de la Cambre est un parc et un lieu de détente, mais aussi de passage pour les cyclistes et les piétons, sans compter la présence d'écoles dans les environs. Or l'avenue de la Sapinière comporte un passage clouté non protégé qui est particulièrement dangereux du fait de la vitesse des voitures. Par ailleurs, la piste cyclable se trouve sur la droite de la voirie et le cycliste qui doit bifurquer à gauche n'a d'autre choix que de s'arrêter pour traverser, tant un changement de bande le mettrait en danger.

Votre réponse à mon interpellation qui date d'il y a presque deux ans fut la suivante :

« Nous veillerons à ce que la vitesse automobile dans le bois soit maintenue à un niveau acceptable. »

Or la situation n'a pas beaucoup évolué et la vitesse reste problématique pour la sécurité des piétons et des vélos. Il est donc impératif de prendre des mesures urgentes et permanentes avant d'avoir à regretter un accident grave.

L'installation d'un feu, par exemple, avec bouton-poussoir pourrait être prévue rapidement. Quel est votre point de vue à ce sujet ?

Mme Ampe, échevine.- Dans un premier temps, je rappelle que beaucoup d'interventions ont été mises en œuvre dans le bois depuis 2012 pour améliorer la sécurité routière :

- l'éclairage du Bois de la Cambre, qui était complètement vétuste, a été entièrement rénové dans le cadre de l'accord de coopération Beliris ;
- l'ensemble des chaussées ont été réasphaltées et rétrécies ;
- un marquage routier a été réalisé dans tout le bois afin d'améliorer la répartition de l'espace entre les différents usagers (cyclistes, zones de stationnement, traversées piétonnes et bandes de circulation) et assurer une meilleure visibilité pour les piétons et cyclistes. Cela a conduit à réduire le nombre de bandes de circulation en gardant deux bandes sur tout le parcours. La situation actuelle contraste énormément avec celle qui prévalait avant la présente législature.

Il existe désormais des pistes cyclables dans le Bois de la Cambre qui sont clairement marquées. En 2018, nous envisageons d'installer encore davantage de signalisation pour bien rappeler aux automobilistes le respect de la limitation de vitesse. Tous les passages sont munis de feux de signalisation, à l'exception de deux. Pour ces derniers, nous pouvons prévoir des feux, mais pas dans l'immédiat, car cet endroit n'est pas équipé d'alimentation électrique. Or une telle installation exige la délivrance d'un permis conforme par la Commission royale des monuments et des sites (CRMS). Nous demanderons à nos services d'étudier la question.

M. le Bourgmestre.- Une vingtaine de contrôles de vitesse ont déjà eu lieu dans le Bois de la Cambre en 2017, ce qui correspond à 60 heures de contrôle. Les chiffres sont hallucinants : 30.073 véhicules contrôlés, 2.271 PV dressés, 27 retraits de permis. La vitesse maximale enregistrée a été de 112 km/h. La présence de la police dans le Bois de la Cambre est donc effective, mais d'autres aménagements doivent être envisagés.

Mme Nagy.- Malgré les mesures prises, nous devons constater que la vitesse dans le Bois de la Cambre reste un problème chronique. Des aménagements physiques ou une campagne de sensibilisation doivent être envisagés en vue de réduire la vitesse des véhicules. Les piétons et les cyclistes vivent un réel sentiment d'insécurité dans le bois et hésitent à emprunter ses voies. Je vous invite à prendre ce dossier à bras-le-corps pour résoudre le problème de la vitesse excessive dans le bois.

Questions d'actualité - Actualiteitsvragen

Actualiteitsvraag van de heer Van den Driessche betreffende het bezwaar ingediend door NEO tegen de plannen ingediend voor het Eurostadion, wat betreft de toegankelijkheid van NEO tijdens evenementen op Parking C

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, via de pers moesten we vernemen dat NEO een bezwaar heeft ingediend tegen de Eurostadionplannen met betrekking tot de toegankelijkheid van NEO tijdens evenementen op parking C. Wat is juist het probleem?

Sinds wanneer waren NEO en de stad op de hoogte van het probleem?

Is het onderzoek van de wijzigingen aan de plannen van het Ghelamco-stadion eindelijk afgerond en zijn er nog twistpunten omtrent die wijzigingen op andere domeinen?

Het is niet normaal dat de stad in het openbaar ruzie maakt met een leverancier met wie ze nog een overeenkomst heeft van 99 jaar met vrij grote financiële implicaties. Betekent dit het einde van de samenwerking?

Hoeveel bezwaarschriften heeft de stad ontvangen aangaande die procedure en wat

waren de opgeworpen problemen?

De Burgemeester.- Mijnheer Van den Driessche, het probleem ligt in de connectie tussen de toekomstige verbindingsweg en de Ring via een ondergrondse weg die langs het stadion en de ondergrondse parkeergarage, de oprit, loopt. In de huidige staat van de ingediende plannen is de verbinding tussen deze elementen niet gegarandeerd zoals zou moeten zijn.

De vertegenwoordigers van de stad en van NEO werden te laat geïnformeerd waardoor ze over onvoldoende tijd beschikten om dit aan te passen vooraleer de vergunning werd aangevraagd.

De punten met betrekking tot de moeilijkheid in kwestie zijn naar voor geschoven tijdens het formuleren van onze opmerkingen. Het belangrijkste knelpunt in dit dossier is de verbinding met de Ring. De stad heeft haar bezorgdheden geuit volgens de wettelijke procedure, namelijk tijdens het openbaar onderzoek. De voorwaarde voor de implementatie van het stadion, waar we nog altijd voorstander van zijn, blijft en zal altijd blijven dat het project de andere ontwikkelingsprojecten van het Heizelplateau en/of de goede werking van Brussels Expo niet in gevaar mag brengen. Voor de laatste vraag in verband met de bezwaarschriften, kan ik u melden dat we 28 reacties hebben gekregen, waaronder 21 individuele reacties uitgaande van particulieren en 7 reacties van verenigingen, bedrijven of instellingen. Dat zijn BRAL vzw, Leefmilieu Brussel, Mall of Europe, Europe Housing nv, Wijkcomité Verregat-Heysel, een petitie met 76 handtekeningen, Inter-Environnement Bruxelles, Comité de défense de l'Altitude Cent en een petitie van een groep buurtbewoners met 78 handtekeningen.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik heb toch nog een bedenking bij het omstandige antwoord van de burgemeester, waarvoor dank. De initiatiefnemer Ghelamco heeft een probleem van mobiliteit, wanneer de toegankelijkheid van NEO ook gegarandeerd zou worden tijdens grote evenementen in het stadion of dergelijke. NEO vraagt de permanente toegankelijkheid van die weg onder de Romeinse

Steenweg, maar dat is een grote tegenstrijdigheid. Een van de twee zal een probleem hebben met het uiteindelijke resultaat. Als het uiteindelijke resultaat is dat die weg permanent ter beschikking moet blijven, dan zal er, volgens de boodschap die Ghelamco geeft, een mobiliteitsprobleem op de Ring zijn en als u die permanentie niet krijgt, dan heeft NEO een probleem. Dat betekent toch dat een van de twee actoren teveel is.

De Burgemeester.- Het is de bedoeling van het onderzoek. Dat is de opmerking van de stad en van NEO en we zullen zien welke beslissing de Vlaamse overheid in dit dossier zal nemen. NEO en de stad leggen de klemtoon op de verbindingsweg en de mobiliteit van de twee projecten. Wij denken dat een oplossing mogelijk is, maar we moeten wachten op de beslissing.

De heer Van den Driessche.- We zullen inderdaad zien, maar het standpunt dat de twee combineren een probleem is van mobiliteit is niet het standpunt van de Vlaamse administratie, maar van Ghelamco zelf met het oog op het goed functioneren van het Eurostadion op piekmomenten. Het standpunt van de Vlaamse administratie zal daar mijns inziens niet veel aan veranderen. Ik kan niet anders dan besluiten dat de twee niet samen kunnen gaan.

De Burgemeester.- Ik weet dat het NEO-project van de Vlaamse overheid een vergunning heeft gekregen voor die verbindingsweg. Wij hebben dus al een vergunning en het stadion nog niet. Dat is de huidige situatie. De samenwerking tussen de Vlaamse overheid en NEO verloopt op een correcte manier en voorts moeten we wachten op de beslissing inzake het Eurostadion.

Question d'actualité de Mme Nagy concernant l'effondrement du Pavillon

Meudon à Neder-over-Heembeek

Question jointe de M. Ceux

M. Ceux.- Monsieur l'échevin, vous avez à plusieurs reprises évoqué le classement du Pavillon Meudon et le fait qu'il devait être rénové. Vous nous avez indiqué que les architectes ne pouvaient pas y pénétrer de crainte de voir le bâtiment s'écrouler. Et

cela vient de se produire, puisque l'un des deux pavillons s'est effondré. Vous n'avez rien fait. J'espère que dans quelques semaines, je ne devrai pas vous poser la même question sur la Ferme Den Bels qui se trouve dans le même état d'abandon.

Qu'est-il réellement arrivé ? S'agit-il d'un effondrement « naturel » ou est-ce le résultat d'une intervention extérieure ?

Qu'allez-vous faire pour protéger le deuxième pavillon et éviter qu'il ne subisse le même sort ?

Enverrez-vous d'urgence une équipe du département de l'urbanisme pour récupérer les briques espagnoles et tous les matériaux qui se trouvent au milieu dudit pavillon ? Si vous ne les mettez pas en lieu sûr, ils risquent de disparaître.

Comme je l'ai déjà dit, nous pourrions porter plainte pour non-assistance à patrimoine en danger. Je regrette que vous n'ayez pas pris les mesures nécessaires en heure et en temps, d'autant plus qu'un projet prévoyait d'intégrer les deux pavillons Meudon dans le cadre du terminal passager. Où en est ce projet ?

Mme Nagy.- Personne ne peut nier que M. Ceux intervient depuis longtemps sur ce dossier. Je veux redire ici l'importance du patrimoine urbain également en dehors de la zone Unesco. Les éléments patrimoniaux qui peuvent marquer la mémoire urbaine dans des quartiers comme ceux de Neder-over-Heembeek méritent une attention toute particulière. La Ville, ce n'est pas uniquement la zone Unesco.

Je constate une forme de désintérêt et de négligence envers cette partie de la Ville et de son patrimoine. Des associations comme la Promenade verte s'en sont émues et elles ont raison. Elles dénoncent le manque d'attention accordée à ce site.

Quelles suites envisagez-vous pour ce site ? Une reconstruction à l'identique ? Qu'en est-il de la récupération des matériaux d'origine ? Comment allez-vous gérer cette situation du patrimoine de Neder-over-Heembeek ?

M. Coomans de Brachène, échevin.- Le plus petit des deux pavillons Meudon s'est en effet effondré, c'est un fait, et je le déplore autant que vous, puisque, vous le savez, je suis attaché au patrimoine. Il faut néanmoins clarifier certains faits.

Le pavillon qui s'est écroulé n'appartient pas à la Ville, mais à la Région bruxelloise. La Région ne l'a pas cédé à la Ville, contrairement à ce que vous dites. Dans le projet initial du terminal passager, un de ces pavillons devait être affecté à la billetterie du port, mais ce projet n'a pas abouti. Il avait aussi été question que visit.brussels installe un office du tourisme dans l'un des deux pavillons, mais ce projet a également été abandonné.

Nous avons donc deux bâtiments en très mauvais état, sans affectation, l'un trop proche d'une voirie régionale et l'autre, d'une voirie communale. La Ville avait eu comme projet de démonter les deux bâtiments pour les replacer un peu plus haut et un peu en retrait des voiries mitoyennes. Pour ce faire et afin d'obtenir l'autorisation de principe de la CRMS avant d'introduire une demande de permis unique pour le déplacement des pavillons, un architecte du port a été chargé de faire le relevé. À sa demande, la Ville a envoyé une équipe retirer le lierre qui se trouvait sur le bâtiment pour qu'il puisse effectuer ledit relevé. Tout le lierre a dû être retiré et c'est certainement ce qui explique l'effondrement du bâtiment.

Comme le but était de démonter le bâtiment, ce n'est qu'un moindre mal, si je puis m'exprimer ainsi... C'est dommage, je vous l'accorde, mais il faudra maintenant stocker les matériaux que nous pourrons, le cas échéant, remonter sans problème, puisque le relevé a été effectué entre-temps.

Quoi qu'il en soit, vu leur état et le fait qu'ils étaient devenus instables, il n'était pas possible de restaurer les pavillons. Il aurait fallu passer par un démontage. Il n'en reste pas moins que nous n'avons toujours pas la propriété de ce pavillon qui appartient donc toujours à la Région, et que nous n'avons pas encore reçu l'avis de

principe de la CRMS pour le déplacement desdits pavillons, même si je pense que cela ira un peu plus vite désormais. Un tel processus prend beaucoup de temps.

Je suis très à l'aise sur ce dossier, car j'avais déjà interpellé le prédécesseur de M. Ceux sur l'état dramatique des pavillons. J'aimerais savoir ce qu'il a fait pendant les six années où il a occupé ma fonction.

M. Ceux. - Comme d'habitude, l'échevin rejette les responsabilités sur tout le monde, sauf sur lui : la Région qui est propriétaire, la Commission royale des monuments et des sites qui n'a pas rendu son avis à temps, etc. Tout le monde a mal fait, sauf lui. Moi, je constate que le pavillon s'est effondré et que vous étiez en charge de sa rénovation. Vous dites qu'un relevé a été effectué, mais tout s'est écroulé. Comment allez-vous protéger les matériaux et où allez-vous stocker les vieilles briques espagnoles avant qu'elles ne soient volées ? Cela devrait être fait demain, à la première heure. Demandez à l'un de vos services de faire le nécessaire !

Mme Nagy. - Au titre de responsable du patrimoine de la Ville, l'échevin a une responsabilité dans ce dossier. Nous aimerions que de temps en temps, la faute ne soit pas rejetée sur d'autres. Ce site exigeait une intervention. Je suppose que la suite des événements sera gérée par la Région.

Depuis que vous avez pris connaissance de l'effondrement du pavillon, vos services ont-ils sécurisé les lieux ? Non. Donc, le risque est déjà bien réel que les matériaux disparaissent. Je vous demande d'intervenir sur ce site important pour les habitants de Neder-over-Heembeek.

M. Coomans de Brachène, échevin. - Je vous renvoie à la Région. Elle est propriétaire du bâtiment. Elle dispose d'un service du patrimoine et elle doit assumer ses responsabilités en la matière. Nous avons fait plus que ce que nous devons faire. Nous nous sommes chargés, avec nos agents, de dresser un relevé des bâtiments. Nous avons toujours fait le nécessaire pour le compte des autres. Nous renvoyons

chacun vers ses responsabilités. J'encourage la Région à prendre enfin les siennes s'agissant de son propre patrimoine classé. Depuis des années, nous lui envoyons des courriers, mais nous ne recevons que des réponses laconiques. Nous avons par trois fois envoyé nos ouvriers enlever le lierre pour qu'elle puisse faire le relevé. À chaque fois, elle nous a répondu qu'il était trop tard parce que le lierre avait repoussé. Finalement, le bâtiment s'est écroulé. Je demande que ceux qui sont réellement propriétaires prennent leurs responsabilités.

M. Ceux.- Vous adoptez la même attitude pour la ferme Den Bels.

Prochaines séances

Vendredi 15 décembre

À partir de 14h : sections ordinaires.

Lundi 18 décembre

À 14h30 : sections réunies : présentation des rapports de gestion communs par un des administrateurs concernés de Vivaqua, Hydrobru, IBE/IBG/Sibelgaz, Sibelga/Interfin, Intercommunale d'inhumation et Société coopérative intercommunale de crémation.

À 16h : séance publique, suivie d'un comité secret.

M. le Président.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 18h45.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 18u45.*